THE ISTH

#### PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.

Les insertions volontaires doivent être agréée par le Géraut. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et antres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraltront que dans le numéro suivant.

# L'ARRITATA

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

# DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRÌX DE L'ABONNEMEN

Six mois..... 7 fr. Un numéro du journal . . . . . 30 c. Et par la poste deux francs en sus

par semestre. Nota. - L'Alsonnement se pais d'avance, et les insertions au comptent.

Étampes , imprimerie de Aus. Allien.

Le Propriétaire-Gérant, Ave. Allien

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez Lejouvez et Ce, rue Notre-Dame-des Victoires, 46; — et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. Havas, rue Jeon-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAU, 3, Chez Aug. Allien, imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire. Les lettres et paquets non affranchis sont refusés

#### Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargnes se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,560 fr., versés par 28 déposants, dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,760 fr.

— Les assises de Seine-et-Oise ouvriront lundi prochain 1er août. Elles seront présidées par M. Vanin, conseiller à la cour impériale de Paris.

Notre arrondissement ne fournira que trois jurés, qui sont :

- M. Marchon, Alexis-Aimable, mécanicien à Etampes;
- M. Coipel, Octave-Antoine, contrôleur des contributions à
- Et M. Jousset-Gatineau, Pierre-Frédéric-Joseph, marchand de bois à Angerville.
- Par décision ministérielle du 22 juin dernier, M. David a été nommé directeur privilégié du théâtre d'Etampes pour l'année théâtrale 1853-1854.
- \*\* Notre compatriote Robert (Louis-Valentin-Elias) a obtenu du jury de l'Exposition une mention honorable, pour son buste du général comte Pajol.

Mérreville. — Le 47 de ce mois, M. Roger, juge de paix, a été victime du vol d'une montre en or et d'une cuiller en argent. Les soupçons se portèrent de suite sur sa domestique, qui, en effet, a presque avoué sa culpabilité.

M. le juge de paix, a près son interrogatoire, a décerne un mandat pour conduire cette fille devant M. le Procureur impérial d'Elampes.

- Le 24 courant, le sieur Gondron, marchand ANGERVILLE -ANGENVILLE — Le 21 courant, le sieur Gondron, marchand fruitier, âgé de soisante-sept ans, s'est suicidé en s'étranglant dans son grenier. M. le docteur Buisson, appelé pour visiter le cadavre, a déclaré que la mort de cet homme ne paraissait pas être le résultat d'un crime. En conséquence, M. le maire de la commune a ordonné l'inhumation du corps.

DOURDAN. — Le 18 de ce mois, un hangar appartenant à un garde forestier, a été la proie des flammes.

Cet incendie est attribué à l'imprudence; la perte est esti-

SAINT-CHERON. - Le 20 courant, les gendarmes de Dour-

dan, étant en tournée, furent requis par M. le maire de cette localité pour conduire à la maison d'arrêt de Rambouillet les nommées Louise Moutue, âgée de dix - huit ans, et Victorine de Neuchâtel, âgée de vingt - un ans; toutes deux arrêtées en flagrant délit de vol.

#### Nécrologie.

Nous avons à enregistrer, cette semaine, deux morts bien regrettables. M. Vaissier, ancien régent au Collége, et le docteur Vinache, viennent d'être enlevés presque subitement, et presque en même temps, à leurs familles, à leurs amis, à la ville tout entière qui appréciait les longs et honorables services du premier, à qui l'autre, jeune encore, avait voué le zèle le plus désintéressé, et que tous les deux honoraient par leurs vertus.

vertus.

Il est difficile de rendre l'impression pénible qu'a causée parmi nos concitoyens la mort inattendue de ces deux hommes que la conformité de leurs qualités modestes, celle de leur destinée, et jusqu'à l'amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre, confondent dans nos regrets. Nous ne croyons pouvoir mieux l'exprimer qu'en reproduisant les deux articles suivants qui nous sont adressés. L'un est dû au cœur, jeune encore mais reconnaissant d'un ancien élève de monsieur Vaissier; l'autre, relatif à M. Vinache, est d'un homme à qui sa sagesse et son talent depuis longtemps éprouvés donnent le droit de décerner l'estime publique.

- « Nous avons à déplorer la perte d'un homme de bien que « la plupart d'entre nous ont eu pour maître, de l'infattante « professeur qui, pendant trenté-trois ans, s'armant de couerage et d'amour, s'est consacré tout entier à ses élèves, de « M. Vaissier enfin, que nous chérissions comme un père, et « qui nous chérissait comme ses enfants.
- « Il y avait une année à peine que M. Vaissier avait quitté « le Collége; il y avait une année à peine qu'il commençait, au « sein de son heureuse famille, à goûter de doux loisirs ache-« tés au prix de bien des fatigues, quand la mort est venue le
- « Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier; rarement on avait
- « Des obseques ont ett heu sameen dernier; rarement on avait « vu une tristesse aussi universelle à des funérailles; et quand « le corps du vertueux professeur fut descendu dans la tombe, « quand le principal du Collége, M. Rimbault, eut commencé, « d'une voix qui témoignait sa douleur, à rappeler sur la fosse « béante les vertus de celui qui y reposait, la foule immense

des assistants, amis, anciens élèves, jeunes collégiens, tout « le monde a versé des larmes, beaucoup même ont fait enten-« dre des sanglots! Quel bel éloge qu'un pareil témoignage! »

« La ville d'Etampes vient de perdre, dans le jeune docteur « Vinache, une de ses espérances les plus chères, et tout à la « fois une de ces charités actives, modestes, persévérantes, « qui sont l'honneur et l'exemple du Christianisme.

« Si tout ce qu'il y avait de douleur, de regrets, d'estime « profonde dans tous les cœurs s'était fait expression collec-« tive, nous eussions entendu sur sa tombe la plus touchante « et la plus instructive des oraisons funèbres.

« et la plus instructive des oraisons lunebres.

« Toute la ville silencieuse, contristée, suivait son cercueil :
« les médecins, les ouvriers, les pauvres, les orphelins, ren« daient là témoignage. Oh! qu'il y a de puissance dans la
« vertu pour toucher le cœur de l'homme, et que la justice
« rendue aux morts remet l'humanité en bonne posture devant
» Dien!

« Fils d'un père médecin comme lui , savant et chaleureux « Fils d'un père médecin comme lui , savant et chaleureux « ami de l'humanité , M. Vinache tenait de son père et par le « savoir et par le œur. Dans sa trop courte carrière, il a fait « assez de bien de ce côté de l'éternité pour obtenir sa récom-« pense dans l'autre. Deux mots suffisent pour honorer sa « tombe : Regrets! Exemple! »

Voici le discours que M. Rimbault, principal du Collége, a prononcé sur la tombe de M. Vaissier.

« Messieurs. « S'il est des hommes que la Renommée semble attendre au « terme de leur carrière pour dérober leurs noms à la Mort, il « en est d'autres qui savent se créer, au sein de l'amitié et de la reconnaissance, un refuge non moins assuré contre l'oubli

« Tel fut l'homme juste que nous regrettons tous en ce mo-« ment. Il n'a jamais rien demandé à la gloire; mais si le bruit « que font les grands noms est quelquefois nécessaire pour étouffer bien des clameurs et bien des plaintes, quant à lui « il n'a pag à craindre que ce silence pieux qui entoure sa « tombe, laisse entendre contre lui ni reproches ni murmures.

« tombe, tasse entendre contre lut in reprocise in indimates.
« Qui fut jamais, en effet, plus estimé que lui? mais aussi,
« qui plus que lui mérita de l'être? Car, Messieurs, ce n'est ni
« le hasard d'une condition sociale, ni le caprice de l'opinion
« qui nous donnent l'estime publique. Interrogez la vie des

#### Leuilleton de l'Abeille

DU 30 JUILLET 4853.

#### L'ORGUE DE BARBARIE.\*

— Cet Antonio Persetti n'est pas précisément un coquin : jusqu'au jour où il commit le crime qui va le mener sur les bancs de la cour d'assises, sa conduite avait été régulière... mais l'amour le perdit. Il s'éprit de votre Victorine qu'il ne trouva pas insensible, ainsi que vous en pouvez juger par la correspondance, et un mariage sut convenu. Se marier est assurément une chose sort morale; mais pour se mettre en ménage, il saut avoir quelqu'argent devant soi, et nos deux amoureux avaient probablement plus de passion que de capitaux. Comment se procurer la somme nécessaire à un établissement quelconque? En! parbleu, on enlèvera l'unique héritier de la samille de Perthuis, on le dissimulera à tous les yeux pendant quelques mois, et un beau jour, sachant que les parents sacrisseraient toute leur sortune pour retrouver le cherobjet de leur affection, on trouvera un moyen quelconque de restituer l'ensant et d'encaisser une belle récompense. Voilà l'apport matrimonial tout trouvé.

- Je suis obligé de convenir que cette argumentation ne manque pas de vraisemblance.

— Vraisemblance!... je suis certain que c'est la vérité vraie, aussi certain que si je l'avais lue dans le cœur des coupables. Tenez, nous finirons par savoir que le musicien n'a fait qu'obéir aux conseils de l'avide Victorine... vous verrez. Je m'explique maintenant pourquoi cet Antonio a pris tant de soin de l'enfant.

— Dans le système de l'accusation, il n'avait pas de mo-tifs pour user à son égard de mauvais traitements.

— Et cet oncle Thomas, de Grenoble? Le musicien vous en a-t-il dit quelque chose?

— Il m'a répété ce qu'il avait dit dans son premier interro-gatoire. Ce sont là de ces versions inventées pour les besoins de la cause.

A la suite de cette conversation, M. de Perthuis quitta le Palais-de-Justice en emportant l'idée que le joueur d'orgue et la femme de chambre avaient été poussés à leur mauvaise action par la cupidité, et que le magistrat était doué d'une perspicacité remarquable, sans pareille.

La chambre des mises en accusation partagea l'opinion du susdit procureur, et les deux inculpés furent renvoyés devant la cour d'assises de la Seine.

Ce procès, dont l'acte d'accusation n'avait rien qui dût ex-Ce procès, dont l'acte d'accusation n'avait rien qui dut ex-citer vivement la curiosité publique, fit grand bruit dans le temps et occupera tous les journaux à cause de diverses péri-péties assez dramatiques. D'abord, quand le petit Gaston fut amené dans le prétoire et qu'il y vit introduire les accusés, il vint se jeter au cou d'Antonio Perfetti en l'appelant són bon ami et en disant qu'il ne voulait pas se séparer de lui; il fit aussi beaucoup de caresses à Victorine.

Cotte scène disposa très - favorablement les assistants en fa-

veur des accusés, mais le ministère public ne s'on montra pas moins âpre à réclamer une condamnation sévère. Son réquisitoire, parsemé de figures de rhétorique et des phrases redondantes, impressionna les jurés et captiva leur admiration. Un avocat délégué d'office présenta la défense. Le fait de rapt était évident et il semblait tellement impossible de l'attribuer à un autre qu'au joueur d'orgue, que l'avocat se contenta de plaider la non-complicité, en invoquant l'indulgence envers Antonio Perfetti que venait protéger l'affection naïve du petit Gaston.

— Réplique du ministère public. — Réplique de l'avocat.

Les jurés allaient se rendre dans la chambre des délibéra-Les jures anaient se reture dans la chamble des defibera-tions, quand l'apparition soudaine d'un nouveau personnage vint donner aux débats une toute autre tournure.

Qui êtes-vous? que voulez-vous? êtes-vous assigné? demanda le président.

Je me porte partie civile au procès, mon président, ré-pondit le nouveau venu en faisant le salut militaire; j'ai fait cent cinquante lieues pour cela.

- Votre nom?

- Thomas . Jean

Votre profession?

Ex - maréchal des logis chef du 7 dragons, en ce moment ouvrier gantier à Grenoble.

- Qu'avez-vous à dire dans la cause qui nous occupe?

- J'ai à dire qu'on m'a volé l'enfant ici présent; mon neveu... ou soi-disant tel.

Le petit Gaston, à la vue de l'oncle Thomas, poussa un cri de peur et cacha sa figure dans le sein de sa mère.



\* Voir les numéros des 9, 16 et 23 juillet.

« hommes privilégiés qui ont su la conquérir, vous y trouverez « toujours ces trois mots qui résument si bien celle de notre « vertueux ami : *Droiture, Modération, Sacrifice*.

« vertueux ami : Droiture, Modération, Sacrifice.

« Le Ciel avait sans doute sur lui des vues de miséricorde, e puisqu'il n'a pas permis qu'une carrière si noblement reme, plie reçut ici bas sa récompense. Après trente - trois années « d'un dévouement que la souffrance elle-même n'avait pra (lentir, M. Vaissier voyait s'ouvrir devant lui une existence « nouvelle et pleine encore d'avenir : ses longs services lui « avaient mérité la modeste retraite qui suffit au sage; une « femme courageuse avait, par son énergie, réparé de cruelles « infortunes; deux filles, modèles de piété et de tendresse, se « disputaient à l'envi le bonheur de rappeler la sérénité sur « son front assombri par les déceptions d'un zèle trop inquiet « pour le bien : tout allait donc changer pour lui... Mais vivue « ainsi , c'eut été jouir, et il était écrit là-haut que cette ême « généreuse devait se présenter devant Dieu avec toute la plénitude de son désintéressement.

« Dogme précieux de l'immortalité de l'âme, de quelle amer-

« Dogme précieux de l'immortalité de l'âme, de quelle amer-« tume doivent être abeuvés, en de pareils moments, les infor-« tunés qui te renient!

tunés qui te renient!

« Jeunes élèves, qui entourez pour la dernière fois cet

« homme si bon pour vous, ce maitre à qui rien n'était plus

« doux que de vous consacrer jusqu'à ses loisirs, et qui, lors« que déjà la Mort pesait sur lui de son bras terrible, disait
« encore que sa plus grande souffrance était de ne pouvoir plus
« vous être utile, comprenez - vous maintenant ce que c'était
« pour lui que le dévouement? Ce n'était rien moins qu'une
« parcelle détachée chaque jour de sa vie, pour vous donner,
« à vous, la vie intellectuelle; comme cet emblème divin dont
« il est parlé dans la sainte Ecriture, il ne vous a nourris qu'aux
« dépens de sa propre substance. Ah! si vous n'avez pas tou« jours su apprécier cette immolation de tous les instants, aujourd'hui qu'elle est si douloureusement consommée, puisset-elle faire naître en vous de salutaires réflexions! Soyez,
« par respect pour votre ancien maître, soumis envers ceux qui
« te remplacent auprès de vous, et son âme, si ardente pour
« votre bien, s'en réjouira jusque dans le sein de Dieu.
« Et vous, anciens élèves de M. Vaissier, qui, comme moi,

« votre bien, s'en réjouira jusque dans le sein de Dieu.

« Et vous, anciens élèves de M. Vaissier, qui, comme moi,
« venez en ce moment lui payer la dette de la reconnaissance,
« vous ses collègues, et vous aussi ses amis, conservez toujours
de lui un pieux souvenir; que son uom demeure parmi nous
« (il le méritait!) comme le symbole de l'amour du devoir,
« et, au moment où nous allons abandonner sa dépouille que
« cette terre avide nous réclame avec impatience, donnons une
« larme à sa mémoire! oui, Messieurs, une larme mêlée à l'eau

entité deut nour élleux réfusibles de la leur des la leur de leur de leur de la leur de la leur de l « sainte dont nous allons rafraichir sa dernière demeure; c'est-« à-dire, donnons-lui ce qu'il a le plus désiré pendant sa vie, « ce qu'il appelait encore dans les bras de la Mort: les conso-« lations de l'Amitié unies à celles de la Religion! »

#### Chroniane.

La fête vénitienne do la Rotonde et le divertissement par trop beauceron de Saint-Martin ont eu lieu dimanche. Le pro-gramme de la fête du Nord, celui de la fête du Sud, n'ont point voulu démentir leurs aînés : ils ont été menteurs.

Le Sud a supprimé le grand morceau de bois savonné pour s'en tenir au steeple-sacs. Le Nord a mis de côté son aérostat de papier gris, on ne sait pas au juste pourquoi. Plusieurs versions ont été faites. Voici celle qui nous a paru la plus vrai-

Le matou-voyageur. — un chat s'était proposé de monter le montgolfier en miniature, — le matou ayant ouï dire, dans

la journée, par quelques savants, qu'à une hauteur de trois mille toises environ, la tête, par suite de la dilatation des fluides à une grande élévation, s'enflait subitement au point de ne pouvoir remettre son chapeau, a refusé le voyage ascensionel.

La direction du Théâtre va mettre très-prochainement à l'é La drection du liteatre va mettre res-protentement at the tude le Chevatier coquet, c'est une attention de la part de M. David. — Dubarry et Rosalie-Léon ont quitté la troupe d'Etampes, l'un pour la province, l'autre pour la Porte-Saint-Martin. — Nous ne supposons pas que le Chevatier coquet soit pour quelque chose dans ces deux désertions.

La pelouse de Saint-Martin ressemblait, à sept heures du soir, à celle de Chantilly un jour de gala. — Les sacs sont apportés; les jokeys procèdent gravement aux préliminaires indispensables de la course, — moins celui du pesage. — Les juges du camp se réunissent; — les luiteurs s'ensachent. — Le signale est donné; la foule s'agite et se presse. Les sachées d'hommes sont rangées côte à cote. Ils vont partir; ils partent. Ils sont partis.

Avez-vous jamais vu un erapaud qui, par mégarde ou maladresse, serait sorti d'une marre pour s'engager dans un chemin poudreux? — Figurez-vous alors dix de ces disgracieux reptiles, sautant, bondissant, culbuttant, et vous aurez l'idée aussi exacte que possible du divertissement offert au public le troisième dimanche de la fète de Saint-Martin.

Après quelques fusées-pétards jetées ça et là au nez des badauds, au Nord comme au Sud, et sans artifice, danseurs et danseuses se sont livrés tout entiers à ce travail forcé que l'on a l'impudeur de qualifier de danse. — O Terpsichore! o Ves-

Le nom du jokey-crapaud qui, le premier, a touché le but, ne nous est pas parvenu, malgré nos recherches. — Mais nous avons pu savoir que le prix obtenu était un pantalon de fati-

La partie capitale du programme de la féle du Nord, — l'embrasement général du jardin de la Rotonde, — a eu son mauvais côté. Qu'on se figure un soleil plus brillant que celui de midi, éclairant tout à coup plusieurs centaines de figures, prises en flagrant délit de naturel. — Quel tableau bigarré! quelle macédoine de physionomies gaies, tristes, riantes, calmes, hébètées et embètées!!..

Où était donc la Société philharmonique?

Lundi, la corporation des portefaix célébrait, tambours et musique en tête, la fête de saint Christophe. — Le martyrologe ne donne point la biographie du patron des forts; on croit qu'il mourut pour la foi, au 111º siècle.

On connaît l'organisation de la corporation des portefaix étampois. — Bien avant la création des caisses de retraite et des sociétés de secours mutuels, ces braves travailleurs possédaient une caisse d'économies mutuelles dans laquelle leurs confrères malades ou infirmes puisaient des soulagements et

Le jour de la fête de leur bienheureux patron, les portefaix font, après la cérémonie religieuse, une dernière procession qu'ils appellent dans leur langage pittoresque la tournée:

C'est lors de la tournée qu'on entend retentir l'air d'un chant spécial, écrit, il y a bien des années, par un fort-poète. - En oici quelques fragments :

C'est dans la vill' d'Étamp' qu'on y voit la gaîté, Le jour de saint Christoph', parmi les portefaix.

On ne songe qu'à boire et à bien s'amuser. Sur l'air du tra, la, la, la, etc.

C'est surtout après vêpr', ah! si vous les voyez,

Après la tournée faite ils vont chez l' jurs, Pour manger la salade et l' fromage afiné! Sur l'air du tra, la, la, la, etc.

Gothery

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

#### Instruction

Sur les meilleurs procédés à employer pour la conservation des blés qui viennent d'être coupés.

A l'approche de l'époque des moissons, et pour le cas où elles devraient être faites par un temps pluvieux, il a paru utile de rappeler aux cultivateurs les procédés les plus généralement usités pour assurer la conservation des grains nouvellement coupés, soit avant, soit après la mise en gerbes.

Il convient de signaler d'abord celui que M. Mathieu de Dombasle indique dans le Catendrier du bon cultivateur, page 330.

page 230

page 230:

« Dans les étés excessivement pluvieux qui se sont succédé de 4828 à 1831, je me suis très-bien trouvé de l'adoption d'une méthode usitée dans quelques cantons de la Normandie, et qui consiste à mettre le blé, après le faucillage, en meulons ou moyettes, et j'ai reconnu que, dans toutes les circonstances, le grain y acquiert une qualité supérieure à celle du blé qui a été traité autrement. J'ai continué, depuis cette époque, à faire mettre en meulons presque tous mes blés. Cette méthode convient également à l'orge, et je ne pense pas qu'il existe aucun moyen aussi assuré de sauver cette récolle de toute avarier dans les saisons pluvieuse. Ces meulons se font de la manière suiles saisons pluvieuses. Ces meulons se font de la manière sui-

les saisons pluvieuses. Ces meulons se font de la maniere suivante:

« On place sur un endroit sec et élevé des champs une javelle que l'on replie sur elle-même vers le milieu de la longueur de la paille, en sorte que les épis ne posent pas à terre, mais viennent s'appuyer sur l'extrémité opposée de la javelle. Un homme, auquel cinq ou six femmes apportent successivement les javelles, construit le meulon en les plaçant circulairement autour de la javelle repliée, tous les épis dirigés au centre et reposant sur cette javelle, en sorte que le meulon a pour diamètre deux fois la longueur des tiges du froment 'f'. Sur le premier rang des javelles il en pose un second placé de même, et continue ainsi, en maintenant d'aplomb les parois circulaires du meulon, jusqu'à ce que celui - ci soit parvenu à la hauteur d'environ un mètre. Tous les épis étant réunis au centre, ce point se trouve plus élevé que le pourtour, circonstance fort essentielle, parce que tous les brins de paille ayant ainsi une pente vers le dehors du meulon, l'eau qui pourrait s'y insinuer tend toujours à s'écouler au-dehors. Lorsque le meulon set arrivé à cette hauteur, on continue à l'élever de même, mais en rivé à cette hauteur, on continue à l'élever de même, mais en

(1) A Roville, on employait aussi pour la confection du meulon, sui-ant ce que rapporte M. Antoine, dans la Maison rustique du xix siècle,

la méthode suivante:

Après avoir aplani grossièrement le sol en le foulant aux pieds, on dépose triangulairement trois javelles disposées de manière que les épis en couchent pas le sol. Sur cette première hase son place circulairement un ang de javelles, loi épis onvergents vers le centre et so touchant un ce point aux qu'obtains de la complet de la completa del completa del completa de la completa del completa del completa de la completa del completa de la completa del completa de

— Vous dites que cet enfant est votre neveu?... expliquezvous. Voici le père et la mère, M. et M™ de Perthuis.
— Les père et mère; j'ignore. Tout ce que je sais, c'est que mon ancien lieutenant, M. Alfred de Perthuis, aujourd'hui en retrait d'emploi, m'a amené un jour ce jeune bambin, m'a remis vingt - cinq louis et m'a dit comme ça: « Thomas, voilà un moutard qu'il faut que tu gardes chez toi... tu l'élèveras comme s'il était ton neveu, il portera ton nom de Thomas et je te revaudrai ce service là par des émoluments en conséquence. Surtout, motus sur la chose. Pour lors, depuis six ou sept mois, je donnais à mon neveu une éducation purement militaire... lorsqu'un saltimbanque qui passait par mon endroit me chippe le petit et me l'emporte je ne sais où. J'apprends par une espèce d'Italien que la chose se juge à Paris, et j'arrive pour me porter partie civile et demander de forts dommages et intérêts.

Antonio demanda à être entendu.
— Je n'ai que deux mots à ajouter à ce que vient de dire

Antonio demanda à être entendu.

— Je n'ai que deux mots à ajouter à ce que vient de dire témoin : voyant que la justice ne faisait aucun cas de ma déclaration relative à l'homme que le petit Gaston appelait l'oncle Thomas, j'ai chargé un de mes compatriotes de rechercher cet individu et de le décider à venir à Paris, certain que sa présence serait utile à la découverte de la vérité.

La déclaration de l'oncle Thomas fut pour M. de Perthuis un trait de lumière. Il avait un frère plus jeune que lui, un fort mauvais sujet qui s'était fait mettre en retrait d'emploi pour son inconduite au régiment et ses nombreuses dettes, et qui, convoitant l'héritage avait enlevé l'enfant qui lui barrait la succession future. M. de Perthuis ne voulut pas fournir à la cour ces explications peu honorables pour un officier qui le touchait de si près; mais il prit en main la défense des accusés dont l'innocence, disait-il, ne pouvait faire doute pour personne, et il ne craignit pas de se reprocher hautement à lui-

même d'avoir été cause de l'injuste accusation qui avait plané sur eux. Il prit d'ailleurs l'engagement solennel d'offrir toutes les réparations qui seraient en son pouvoir. Il va sans dire qu'Antonio et Victorine furent acquittés, au grand déplaisir du procureur du roi, qui vit mettre en défaut son incomparable sagacité.

M. de Perthuis donna une belle dot à Victorine qui devint la femme d'Antonio, lequel ouvrit dans la chaussée d'Antin un magasin de caloriferes qui est en pleine prospérité. Il a hérité, d'ailleurs, de la fortune de son vieil oncle du Piémont, et se trouve dans une situation brillante. Il n'oublie pas pour cela qu'il a été un pauvre joueur d'orgue de Barbarie et se conduit de façon à conserver l'harmonie en ménage et à mériter un jour cet épithaphe : Il fut bon époux et père de nombreux en-fants qui le regretteront éternellement.

Quant au petit Gaston, c'est à présent un beau jeune homme qui sortira l'année prochaine de l'école de Saint - Cyr avec le grade de sous-lieutenant.

EMILE CHEVALET.

### FIN.

#### SONNET.

Si j'étais comme vous, madame, jeune et belle, Si j'avais comme vous l'azur de deux beaux yeux, Je mettrais mon honheur à faire des heureux, Et le dirais tout haut à qui voudrait l'entendre

Puis, si je rencontrais parfois sur mon chemin.

Un pauvre cœur cherchant une douce parole, Je lui dirais le mot, qui guérit et console, Et j'irais jusqu'à lui, pour lui tendre la main.

Pour lui je voudrais être un ange tutélaire, Une amie, une sœur. — Car nous sommes sur terre Les forts pour être bons, — les riches pour Jonner. us sommes sur terre.

Et vous seriez aimée et vous seriez bénie Et Dieu vous recevrait dans sa grâce infinie, Puisqu'il pardonne à ceux qui savent pardonner.

Règlement de police de la commune de B...

- 1. Il est défendu d'extraire de la pierre, du sable, des carrières de la commune sans avoir prévenu les autorités, surtout le maire; les étrangers n'y seront point admis.
- 2. Les cabaretiers qui donneront à boire le dimanche, sont prévenus qu'on leur dressera procès-verbal, pendant les offices, surtout de la messe, qu'il est défendu d'aller.
- 3. Il est défendu de conduire le bétail au communal joi-gnant la fin des avoines, ni avec des brebis, chèvres ou autres, malgré qu'ils seront conduits par des personnes raisonnables, qui ne doivent pas être pâturées.
- 4. Diment pas cue patities.
  4. Dimenthe, à l'issue des vèpres, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et deruier enchérisseur des boues du village, en présence du maire qu'on devra râcler proprement, assisté de deux membres du conseil, provenant des égoûts du

Les articles susdits regardent les habitants de tous les sexes

Les habitants sont prévenus que lundi prochain on échenil-lera deux personnes par maison, le curé excepté. ra deux personnes par maison, .... Fait à la mairie de B....., le... 1853. Le maire, X....

(Absille Cauchoise.)

croisant toujours un peu plus les épis au centre, ce qui dimi-nue graduellement le diamètre du meulon. Lorsque celui-ci est arrivé à la hauteur de 1 mètre 65 centim. environ, le centre se trouve fortement bombé et en forme de cône; on le couvre alors d'une gerbe tiée près de son extrémité inférieure, en la renversant sur le sommet du cône, et l'on arrange avec soin les épis tout autour, afin que toute la surface du cône soit égales épis tout autour, afin que toute la surface du cône seit également couverte. Lorsque les grains ne contiennent pas beaucoup d'herbes vertes, et qu'ils ne sont pas mouillés au moment où on les faucille, on peut les mettre en meulons immédiatement après qu'ils ont été coupés, quoique la coupe ait été faite avant une complète maturité, comme je l'ai dit tout à l'heure. Dans le cas contraire, il faut attendre qu'ils soient passablement ressuyés ou que l'herbe soit du moins amortie; mais on peut toujours mettre le grain en meulons beaucoup avant l'instant où il serait possible de le serrer dans les granges, ou même de le lier en gerbes. Une fois qu'il est en meulons, il peut y rester huit ou quinzo jours, ou même davantage, jusqu'à ce que le temps et les autres travaux permettent de s'occuper de le rentrer; il n'y souffre aucune intempérie, la maturité du grain s'achève très - bien, et celui-ci prend une très-belle qualité. » belle qualité. »

M. Crepet, propriétaire du département de la Seine - Infé-rieure, a rappelé dernièrement un procédé constamment em-ployé depuis 4816, par la plupart des cultivateurs de ce dépar-tement et celui de l'Eure, dans le même but, et qu'il décrit

ainsi:

« Aussitôt que le blé est coupé, prendre en plusieurs brasses une quantité de tiges équivalentes à trois ou quatre gerbes, les mettre debout, en former un faisceau qu'on aura soin de lier à 20 ou 25 centimètres au-dessous de l'épi, à l'aide de quelques brins de paille; ouvrir ensuite ce faisceau par le bas de manière à lui donner du pied et à faciliter à l'intérieur la circulation de l'air; enfin, le couvrir d'un chapeau formé d'une brassée de tiges liées par le bas, qu'on appliquera sur le faisceau après l'avoir ouvert, l'épi renversé vers la terre.

« A l'aide de ce procédé, qui a de l'analogie avec ce qui se pratique pour le chanvre, la pluie glissera le long des tiges sans pénetrer dans le faisceau, et alors même qu'elle se prolongerait, il suffira qu'elle soit suivie d'un beau temps pour qu'il soit possible de lier le blé et de le transporter dans les granges.

qu'il soit possible de lier le blé et de le transporter dans les granges.

« Ce moyen , ajoute M. Crepet , ne nécessite pas beauconp plus de main-d'œuvre que le javelage, dans le cas même où un temps favorable aurait permis de s'en dispenser , et il peut en coûter moins si un temps contraire mettait les cultivateurs dans l'obligation de tourner et retourner les javelles : il a, d'ailleurs, l'avantage d'atteindre certainement le but, même en dépit d'une pluie de plusieurs semaines , tandis que les javelles , quoique tournées et retournées , après huit jours seulement d'un temps humide , n'offrent plus que du grain et de la paille avariés ; enfin il a été reconnu que le blé ainsi disposé profite encore après avoir été coupé , et dans une proportion plus remarquable que celui resté en javelles. Dans les deux départements cités plus haut, on s'est si bien trouvé de ce nouvel usage qu'on l'a étendu à la récolte des seigles et des avoines même, et qu'on le pratique alors que l'état de l'atmosphère inspire le plus de sécurité (4).» sécurité (4). »

Enfin M. de Domhasie, dans son Calendrier du bon culti-vateur, indique encore, mais pour les céréales après leur mise en gerbes, un autre moyen de conservation qui lui paraît offrir des avantages.

en gerbes, un autre moyen de conservation qui lui paraît offrir des avantages.

« Lorsqu'on ne peut , dit - il , charrier immédiatement les gerbes liées, le moyen le plus efficace de les préserver du mauvais temps consiste à les disposer en croix, que l'on construit de la manière suivante. On place sur une partie élevée du billon deux gerbes opposées l'une à l'autre et disposées en ligne droite, de manière que les épis de l'une des deux couvrent ceux de l'autre. On place ensuite deux autres gerbes disposées de même, mais formant un angle droit ou une croix sur le milieu des premières : ces quatre gerbes ont ainsi leurs épis réunis au centre de la croix. On place ensuite deux autres gerbes couchées verticalement au-dessus des deux premières , puis deux autres au-dessus des deux gerbes qui forment l'autre branche de la croix. On ajoute un troisième rang de quatre gerbes disposées de même, de manière que la croix se compose de douzerbes superposées, trois par trois, les unes aux autres, et dont tous les épis sont réunis au centre , qui se trouve un peu plus élevé, de manière que les quatre gerbes du rang supérieur ont une légère inclinaison du centre vers le dehors. On surmonte le tout J'une treizième gerbe que l'on renverse sur le centre de la croix , les épis tournes vers le bas et arrangés symétriquement des quatre côtés. Si ces croix sont construites avec soin, les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolongées sans derouver aucun dompage.

(1) Cette méthode, qui est aussi fort usitée dans l'Artois, avait déjà été signalée à la Société centrale d'agriculture en 1845, par M. Mary, ingènieur en chén, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, et décrite dans le Bullotin de ses séances, tome V, n. 2, page 243.

Elle est rapportée également et citée avec éloge par M. le comte de Gasparin, dans son Cours d'agriculture, tome III, page 585.

les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolon-gées, sans éprouver aucun dommage.

#### Nouvelles et Faits divers.

— Les journaux de Lyon parlent d'un train de dévotion qui s'organise pour Jérusalem. Des pèlerins partant de tous les points de la France seraient transportés en Palestine par le paquehot des Messageries nationales à Marseille.

D'après les calculs de l'entreprise, on arriverait à Jaffa vers le 4 septembre; au retour, le départ de Palestine aurait lieu de Caiffa (cap du Carmel) le 9 octobre, pour être rendu à Mar-

seille, par voie d'Alexandrie, le 26 du même mois. La durée du voyage serait ainsi de soixante-cinq jours environ, y com-pris celui du départ et celui de l'arrivée. Le taux de la souscription individuelle serait, dit-on, de 1,000 fr.

— On lit dans le Lorientais: Notre port vient d'être témoin des expériences faites par le premier navire mu par la vapeur de chloroforme. Vendredi dernier, au moment où les autorités maritimes, civiles et militaires reconduisaient M. le ministre martames, civiles et militaires reconduisaient M. le militaire de la marine, on a pu voir l'aviso à vapeur de 420 chevaux, le Galille, sillonner la rade de Lorient, et donner au ministre le plus beau spectacle auquel il pût désirer assister, à savoir, le succès complet d'itne invention dont l'influence est appelée à donner à la marine à vapeur une extension incalculable.

Après avoir fait, sous les yeux du ministre, plusieurs évo-lutions dans la rade, le Gabille a pris le large, et, malgré la grosse mer et le vent, il s'est éloigné à environ trois licues, ne filant pas moins de neuf nœuds. Arrivé à cette distance, le Galilée a attendu, sous vapeur, l'arrivée du Roland.

— On dit que, grâce à l'emploi d'un nouveau procédé, un habile constructeur de Metz est parvenu à comprimer l'air à un prix tel, que son emploi, comme force motrice, deviendrait moitté plus économique que celui de la vapeur. On ajonte que deux grandes voitures sont en ce moment en construction, et que bientôt on assistera au curioux spectacle d'omnibus circu-lant dans les rues sans chevaux, sans bruit, sans feu et sans

#### On écrit de Saint-Amand :

Mardi dernier, vers midi, la femme Bontemps, de Drevant, Mardi dernier, vers midi, la femme Bontemps, de Drevant, tomba la tête en avant, on ne saurait trop expliquer comment, dans un puits où elle vennit tirer de l'eau. Il serait assez difficile de dire ce qui se passa au fond de ce puits dont la profondeur est de 25 à 30 mètres et dont l'eau s'élève à 3 mètres environ. Ce qu'il y a de certain, c'est que malgré la secousse qu'elle dut ressentir d'une telle chute, elle parvint à se cramponner à quelques pierres et appela à son secours. Ses cris furent entendus et une grande partie de la population de Drevant accourut. M. le curé de la commune ne fut, pas un des derniers arrivés. derniers arrivés.

N'ayant trouvé personne qui fût disposé à aller au secours de cette malheureuse qui, pendant ce temps là, se soutenait à un crochet attaché à une corde qui lui avait été tendue, il se préparait lui-même à descendre, quand l'idée lui vint d'un autre moyen de sauvetage. Il attacha un scau à la corde du puits, le fit ensuite descendre et recommanda à la femme Bonparis, a monter dedans et de se tenir fortement à la corde, temps de monter dedans et de se tenir fortement à la corde. Après s'être assuré autant qu'il était facile de le faire, qu'il en était ainsi, il tira seul, à bout de-bras et non sans de grands efforts, la pauvre femme dont toutes les forces étaient tellement épuisées, qu'aussitôt hors du puits elle tomba sans connais-

M. le curé lui - même, harassé de fatigue, les mains endo-lories, ne put continuer jusqu'au bout la noble tâche qu'il avait entreprise, et dut laisser à d'autres le soin de conduire cette femme à son domicile.

— Quand le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marque 30 degrés au-dessus de zéro et qu'on est ouvrier maçon, on est quelque peu autorisé à quilter sa blouse pour travailler, voire même à aller déjenner en bras de chemise : c'est ce qu'avaient fait les ouvriers maçons travaillant dans un chanter de la rue d'Amsterdam; plusieurs même avaient quitté leurs souliers. A leur rentrée au chantier, blouses, souliers, casquettes, mou-choirs (car il y avait quelques mouchoirs), tout avait disparu.

Grand émoi parmi tous ces braves compagnons. Qui a pu faire le coup? On vole bien une blouse, on n'en vole pas vingt-six. Tout-à-coup un objet étrange est signalé, c'était une masse ayant un peu l'aspect d'un ballon creusé par en bas et qui sem-blait chercher à sortir du chantier. On court après l'objet, qui ne s'enlève pas le moins du monde dans les airs : c'était un homme gros comme un ballon, mais ce n'était pas un ballon.

On eut bientôt l'explication de cet apparent embonpoint. On eu heure l'expirement a configuration de l'expirement les sindeler (c'est le nom du gros personnage) avait revêtu les vingt-six blouses, toutes superposées l'une sur l'autre, et làdessous il avait caché les souliers, les casquettes et les mouchoirs; il avait treize cravates au cou.

Conduit chez le commissaire de police, il eut à quitter tou-tes ses blouses et ses cravates, et à restituer les mouchoirs et les souliers à leurs propriétaires. Ce compte réglé, il lui en restait un autre à régler avec la justice; c'est pour arriver à cette fin qu'il a comparu devant la police correctionnelle.

cette fin qu'il a comparu devant la police correctionnelle.

Un des ouvriers volés raconte les faits exposés ei-dessus:
« C'est moi, dit-il, qui a pincé ce filou-là; il a cherché à s'évaporer, mais nous avons la poigne bonne, nous l'avons inséré
au poste; nous l'avons mené chez le commissaire, nous avons
même ben ri de le voir quitter toutes ses diables de blouses une
par une, ça a duré un quart - d'heure; c'est le cas de dire; il
s'est un peu blousé le jour qu'il a fait ce petit coup-là. Figurezvous que la mienne était tout-à-fait dessous; il avait un polisson de cou, on aurait dit qu'il avait un goître, mais c'était ses
treize cravates qui lui faisaient un cou comme ça.»

Le prévenu dit, pour raison, qu'il était malade et qu'il a pris tous les objets dont on lui impute la soustraction pour se

Bindeler, qui a déjà été arrêté pour politique aux affaires de décembre, a été condamné à quatre mois de prison

— Nous trouvons dans le Siècle les détails qui suivent sur une voiture dont on peut facilement apprécier l'importance, et qui est due à M. Alexandre Leroy, de Nesle (Somme) :

Hier, on a pu voir une locomotive remorquant deux voi-tures dans les rues percées de la plaine de Miroménil, gravis-

sant avec aisance les pentes rapides de la rue de la Bien-faisance, tournant facilement les courbes les plus prononcées, et marchant en avant ou en arrière, au gré de son conducteur, comme les locomotives ordinaires.

comme les locomotives ordinaires.

La locomotive de M. Leroy a la force de dix chevaux. Elle est montée sur quatre routes ordinaires à larges jantes, et son mécanisme, des plus simples, laisse bien derrière lui la complication des lourdes machines de nos chemins de fer. Ici, point de bielles, point de ces rouages nombreux que les seconsses de la route finissent toujours par détraquer. Pour tourner à droite et à gauche, une chaîne, établic d'après un système particulier, fait suivre à la machine le mouvement désiré. Enfin, si l'on veut donner à la locomotive une allure plus rapide, un moyen mécazique permet, sans pour cela être obligé de forcer la vapeur, de donner à la marche une vitesse de 20 à 25 kilomètres à l'heure.

Sans doute ce viest encore ici mu'un essai, sans doute

Sans doute, ce n'est encore ici qu'un essai; sans doute, comme toutes les inventions nouvelles, celle-ci est susceptible d'amélioration, de perfectionnement; ce que nous voulons seulement constater, c'est son succès, un succès certain. Par sa simplicité, cette machine est peu dispendieuse: son poids médiocre ne dépasse pas celui d'une voiture chargée du rondage ordinaire; avec elle, on n'aurait point à craindre la détérioration des routes, comme aurait pu le faire la lourde machine de Diez, que l'on vit fonctionner il y a une quinzainé d'années et qui ne pesait pas moins de 14,000 kilogrammes. La locomotive de M. A. Leroy fonctionne parfaitement sur

La locomotive de M. A. Leroy fonctionne parfaitement sur le pavé. Nous avons voulu la voir sur le macadam, et, alors, elle avait une marche plus facile, plus rapide encore, et cependant sa vapeur n'etait montée qu'à quatre atmosphères, quoiqu'elle pût aller jusqu'à huit.

quoiqu elle put aller jusqu'a huit.

— Le sieur Raymond Sagnal, des environs de Valence (Drôme), a trouvé le moyen de tirer le lait des vaches sans avoir besoin de l'extraire par le moyen ordinaire, si pénible et si long lorsqu'une vacherie est un peu considérable. C'est par l'application des sondes aux pis de la vache qu'il parvient à ce résultat; une fois l'appareil placé, le lait coule sans y mettre de nouveau la main; tout se borne à tenir au-dessous un vase pour le recevoir. le recevoir.

On ne peut encore apprécier la valeur de ce procédé qui n'est pas toutefois sans inconvénients : il paraît que l'animal n'étant pas accoutumé à ce genre d'opération ne laisse pas couter tout son lait, et qu'après un certain temps il refuse de donner le surplus qu'on est obligé d'extraire à la manière ordi-

Les sondes dont s'est servi ce jeune homme n'offraient peutêtre pas non plus toutes les qualités désirables : ce n'étaient que des morceaux de paille creuse d'environ 4 à 5 centimètres de long et qu'il fait glisser doucement dans l'intérieur des pis de la vache.

Mais on pourrait peut-être avec un instrument perfectionné, et en soumettant souvent un animal à cette épreuve pour l'y habituer, arriver à d'heureux résultats.

- C'est cette année qu'a lieu l'exposition des saintes et insignes reliques que la ville d'Aix-la-Chapelle a le bonheur de posséder. Ces reliques sont très-nombreuses. Leur authenticité n'offre pas de doute, et les actes qui la constatent remontent jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise.

Les principales de ces reliques sont la tunique de la Sainte-Vierge, le linge sur lequel saint Jean-Baptiste fut décapité ou dans lequel son corps fut emporté après la décollation, les lan-ges qui enveloppèrent les membres sacrés de Notre - Seigneur dans la grotte de Bethléem, et enfin le linge dont Jésus-Christ fut ceint sur la croix. Ces quatre précieux objets forment ce que l'on appelle les quatre grandes reliques d'Aix-la-Chapelle, que l'on montre tous les sept ans, du 10 au 24 juillet.

Pendant la sainte quinzaine pour laquelle le Souverain-Pon-Péndant la sainte quinzame pour laqueile le Souverain-Pon-tife a ouvert généreusement les trésors de l'Eglise, les reliques seront exposées à la vénération des fidèles le matin en plein air, au haut de la galerie de la tour, et l'après - midi dans la collégiale.

On exposera encore à la vénération, dans des châsses précieuses, la ceinture en cuir de Notre - Seigneur (cingulum), dont les deux extrémités sont scellées du sceau de Constantin-le-Grand; la ceinture de la Vierge, rose aux deux extrémités; le-Grand; la ceinture de la vierge, rose aux deux extrémités; un morceau de la corde avec laquelle Notre-Seigneur fut attaché à la colonne d'ignominie. Un ostensoir contient l'éponge de la Passion et d'autres reliques moins importantes, un autre le bras du saint vieillard Siméon, un autre l'avant-bras du grand empereur Charlemagne, dont les autres ossements sont reactement de la cassette précience. Unitérêt artistique des renfermés dans une cassette précieuse. L'intérêt artistique des reliquaires, châsses, ornemants, est en harmonie avec l'impor-tance religieuse et historique des saints objets qu'ils renfer-ment. (Union.)

— La souscription des actions du chemin de fer de Braine-le-Comte a Grammont est ouverte chez MM. A. Poittevin et Cie, hanquiers, 16, rue Drouot, à Paris.

Me GIRAULT, avoué à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 17, demande de suite un **Principal Clere**.

# Etat civil de la commune d'Étampes.

#### NAISSANCES.

Du 22 juillet. — MULARD, Georges - Frédéric. — 28. De-VILLIERS, Berthilde-Louise.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. Entre : 4º Jacques-Germain-Désiré Perrot, 22 ans, culti-

vateur; et Marie-Claire MEUNIER, 23 ans, sans profession, domiciliée à Etampes.

- 2º Pierre Soubiran, 32 ans, charpentier à Moulins (Allier); et Alexandrine-Justine Thibault, 20 ans, sans profession, domiciliée à Etampes.
- 3º Julien-Gabriel Bertrand, 24 ans, menuisier à Ingranne, canton de Neuville-aux-Bois (Loiret); et Lucile-Augustine Morize, 48 ans, couturière à Etampes.
- 4º Charles-Ernest Bourdel, 24 ans, marchand boucher à Paris, quai des Ormes, 2; et Alexandrine-Clarisse Lelievre, 21 ans, domiciliée à Etampes.

#### DÉCÈS.

Du 25 juillet. — Boubignon, Augustin, 56 ans, marchand de pain d'épice. — 25. Vinache, Alexandre, 35 ans, docteur en médecine de la faculté de Paris, chirurgien adjoint à l'hôtial d'Etampes. — 27. Thomas, Eugène, 4 an. — 27. Delafoy, Pierre-Désiré, 34 ans, marchand de grains. — 29. Fontaine, Antoine, 82 ans, ancien perruquier.

Le Propriétaire-Gérant, Aug. ALLIEN.

#### AVIS.

M. THRODORE PAU, chirurgien-dentiste de Paris, 51, rue de Caumartin, Chaussée-d'Antin, nous prie d'annoncer que, sur l'avis et sous les auspices de MM. les docteurs de notre ville, il viendra offrir ses services aux habitants, régulièrement une fois par mois; il recevra de 11 heures à 5 heures, pour les soins et les opérations de la bouche, et pour les dents et dentiers artificiels.

M. THEODORE PAU arrivera en notre ville le 1" août. Hôtel de France

#### annonces.

Tribunal civil et de commerce d'Étampes.

#### FAILLITE BOUREAU.

Le tribunal de première instance d'Etampes, jugeant commercialement, a, par jugement du dix-neuf juillet mil huit cent cinquante - trois, déclaré en état de faillite le sieur Paul Boureau, marchand épicier à Etampes;

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-trois;

Ont été nommés : juge - commissaire , monsieur Duchatel , juge suppléant ; et syndic provisoire , monsieur Decolange , avoué à Etampes , y demeu-rant , rue Saint-Antoine.

Le greffier en chef du Tribunal, P. MARLET.

Tribunal civil et de commerce d'Etampes.

#### FAILLITE BOUREAU.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Paul Boureau, marchand épicier, demeurant à Etampes (Seine-et-Oise), sont invités à se trouver au Palais de Justice de cette ville, le samedi six août prochain, à onze heures du matin, à l'esset de donne leurs avis, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic désinitis.

Le Greffier en chef du Tribunal, P. MARLET.

Etude de Me DECOLANGE, avoué à Etampes, rue Saint-Antoine, uº 17.

# DEMANDE

# SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Dalby, huissier à Milly, en date du vingt-sept juillet mil huit cent cinquante-trois, enregistré,

IL APPERT,

Que la dame Richard, née Elisabeth - Eugénie Goubé, a formé une demande en séparation de biens contre le sieur Louis Richard, son mari, ex-marchand de rouenneries, avec lequel elle demeure à Moigny, et que ladite dame a constitué pour avoué M° Etienne-Auguste Decolange, exerçant près le Tribunal d'Etampes, qui occupera pour elle sur sa demande. mande.

Pour annonce : Signé, DECOLANGE. Étude de Mº ÉMILE LAURENS, avoué à Paris, rue de Hanovre, 4

# HOTEL SITUE A VERSAILLES

(SEINE-ET-OISE), RUE BERTHIER, 13.

VENTE En l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le mercredi dix-sept août mil huit ceut cinquante-trois, deux heures de relevée,

#### D'UN GRAND ET BEL HOTEL,

avec cour, jardin à l'anglaise et autres dépendances, sis à Versailles, rue Berthier, n° 13, à proximité du boulevard du Roi, de celui de la Reine, du Parc par la grille du Dragon et de l'embarcadère du chemin de fer (rivedroite). Cet Hôtel est orné de glaces, dont l'acquéreur pourra traiter à l'amiable avec les vendeurs.

Mise à prix. . . . . 50,000 fr.

S'adresser à M. Émile LAURENS, avoué rue de Ha-

Etude de Mº BESLAY, Notaire à Etampes.

#### **A** Vendre

PAR ADJUDICATION ,

Le Dimanche 21 Août 1853, à midi.

LA GRANDE

# AUBERGE SAINT-JACQUES,

Sise à Étampes, vis-à-vis les promenades du Port,

ET LES

#### BATIMENTS et TERRAINS

Dépendant de l'ancienne Ferme de Charpeau, Sis faubourg Saint-Martin.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M. HAMOUY ainé, rue Saint - Antoine; A Me BESLAY, notaire, dépositaire des titres et

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré,

sont priés de le faire renouveler. — Nous les précenons qu'à difaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Affranchir.)

# A Louer de suite à Etampes,

JOLIE

# MAISON BOURGEOISE Forme PAVILLON,

Avec Cour, Ecurie, Remise, Puits, Pompe, Jardin anglais, Parterre; Sortie sur le boulevard Henri IV.

S'adresser à Mae TROUVÉ, propriétaire, rue Saint-Jacques, nº 76.

BENZINE-COLLAS pour détacher les étoffes et nettoyer les gants de peau. Le flacon, 4 fr. 25 c. Se trouve à Etampes, chez M. DEPLIBEZ, 13, place de l'Hôtel-de-Ville. (8-7)

En vente chez BRIÈRE, libraire à Étampes,

# LE LIVRE D'OR.

NOUVEL ABÉCÉDAIRE, Ou Lectures graduées en Images.

Un petit volnme in - 48 cartonné et illustré. Prix: 80 centimes.

plans.

Avec embranchement sur TUBISE, passant par ENGHIEN (43 kilomètres.) CONCÉDÉ PAR LE GOUVERNEMENT BELGE POUR 90 ANNÉES, LE 20 JUIN 4850.

Capital: 5,500,000 fr. divisé en 11,000 actions au porteur de 500 fr. chacune.

les actions donnent droit a un intérêt annuel de  $5\,$  0/0 et au partage des dividendes. ON SOUSCRIT A PARIS, CHES MM. A. POITTEVIN ET C'°, BANQUIERS, 16, RUE DROJOT.

Premier Versement: 100 fr. par Action. - Les Certificats d'Actions sont au Portenr. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. COPPENS (François), ingénieur en chef de l'Etat, administrateur des Hauts-Fourneaux de Monceaux, et inspecteur général des constructions des chemins de fer helges, président.

ZAMAN (Joseph-Emm.), directeur général des carrières de Quénart;

TH. COULOMBIER, ancien receveur des finances, à Paris.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ:

A BRUXELLES, Banque nationale de Belgique. — A PARIS, A POITTEVIN et Cic, 46, rue Drouot.

Le chemin de fer de Braine-le-Comte à Grammont forme la ligne directe de Charleroy à Gand, et relie la ligne de Paris à Bruxelles à celle d'Ath à l'Escaut. Placé tout près des grands centres houilliers et métallurgiques, son trafic sera considérable. Les travaux sont entrepris à forfait moyennant 127,900 fr. seulement par kilomètre, acquisition de terrains et matériel compris, et à ce prix, les produits nets établis par l'ingénieur ne seront pas moindres de 12 à 45 0/0 du capital par an. — Les concessionnaires ont souscrit pour 2 millions de francs d'actions.

#### Bulletin commercial — Prix courant des Grains et des Bestiaux.

warché D'ÉTAMPES.	PRIX de l'hectolitre	MARCHÉ D'ANGERVILLE.	paix de l'hectolitre.	MARCHÉ DE GHARTRES.	PRIX de l'hectolitre.	BESTIAUX.
23 juillet 1853. Froment, 1re q. Froment, 2e q.	24 00	Froment, 4re q. Froment, 2r q.		23 juillet 1853. fr. e. Blé élite	Marché de Poissy. Marché de Sceaux. 24 juillet 1853. 35 juillet 1853.	
Méteil, 4 <sup>re</sup> q Méteil, 2 <sup>e</sup> q Seigle	19 00	Méteil Seigle Orge	12 67	Blé champart Méteil mitoyen. Méteil		BESTIAUX. Amenés. Vendus. Prix du kilogramme. BESTIAUX. Amenés. Vendus. Prix du kilogramme.
Orge. Avoine Pain bl., les 4 k Pain bis, —	10 00 8 00 il. 1 56	Avoine Pain bl., les & les Pain bis, —	8 00 iil. 1 56	Seigle       13 00         Orge       14 00         Avoine       7 80	13 00 11 00 7 80 il. 1 49	Bœufs 2446 4800 4 22 4 08 > 98 Bœufs 4028 907 4 22 4 08 > 98 Vaches 349 320 4 44 4 00 > 86 Vaches 573 445 4 1 4 4 00 > 86 Vaches 573 445 4 1 4 4 00 > 98 Yeaux 4050 4040 4 36 4 20 4 04 Veaux 472 444 4 32 4 12 > 92 Moutons. 40929 9900 4 40 4 24 4 04 Moutons. 45667 12909 4 40 4 22 4 00